

Règlement intérieur de la commune de POISY

Des activités extrascolaires

Année 2021-2022

Du pôle Enfance/ Jeunesse / Education



Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 21-VI-73 du Conseil Municipal de POISY (74330) en date du 25 mai 2021 approuvant le règlement intérieur des services extrascolaires,

Différents dispositifs sont proposés sur les temps extrascolaires :

- Le dispositif « découverte sports » le mercredi après-midi (sauf pendant les vacances scolaires)
- L'accueil de loisirs 3-10 ans le mercredi.
- L'accueil de loisirs 3-10 ans, 11-13 ans et 14 et + pendant les vacances scolaires (hors Noël et les trois premières semaines d'août).

L'inscription

Tout enfant utilisant les différents dispositifs doit être, au préalable, inscrit auprès du service « Régie » du Pôle Enfance Jeunesse Education.

La fiche unique d'inscription est téléchargeable sur le kiosque famille, sur le site internet de la commune (www.poisys.fr) ou disponible en papier à la mairie auprès du Pôle Enfance/ Jeunesse/Education. Elle comporte des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'enfant. Chaque rubrique doit être renseignée avec précision.

Tout dossier incomplet ne donnera pas lieu à une inscription.

Nous vous rappelons les horaires et coordonnées d'accueil du Pôle :

- **Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h :
accueil libre en mairie**
- **Lundi et mercredi de 13h30 à 16h30 : uniquement sur
rendez-vous via le site de la mairie**
- **Téléphone : 04 50 46 19 40**
- **Mail au service : regie@poisy.fr**

Les modalités d'inscription :

- ✓ Par le kiosque famille
- ✓ Durant les permanences d'accueil du public en mairie au service « Régie »

Comment s'inscrire via le kiosque famille ?

- ✓ **Etape 1** → J'ai un code d'accès au kiosque famille, je me connecte,
- ✓ → Je n'ai pas d'accès au kiosque famille et je demande le mot de passe au service régie,
- ✓ **Etape 2** → Je complète mon dossier avec précision en suivant la procédure,
- ✓ **Etape 3** → Le service « Régie » **vérifiera et validera mon inscription.**
- ✓ **Etape 4** → **Après validation du service « Régie », j'inscris mon enfant aux dispositifs extrascolaires.**

1. **Dispositif « Découverte sports » le mercredi après-midi (hors vacances scolaires)**

Votre enfant souhaite participer à une activité sportive proposée par la Mairie de Poisy et encadrée par le personnel municipal et/ou une association sportive.

INSCRIPTIONS AU TRIMESTRE SUR LE KIOSQUE FAMILLE OU EN MAIRIE

- Premier trimestre « VTT » du 15 Septembre au 1^{er} décembre 2021 :
Inscription à partir de 13h30 le lundi 06 septembre 2021.
- Second trimestre « Multisports » du 5 janvier au 23 mars 2022 :
Inscription à partir de 13h30 le 29 Novembre 2021.
- Troisième trimestre « Rollers » du 31 mars au 15 juin 2022 :
Inscription à partir de 13h30 le 7 mars 2022.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Ces activités sont destinées aux jeunes de 6 à 10 ans (nés entre 2011 et 2015) CP-CM2, elles se déroulent sur 3 trimestres de 10 séances les mercredis après-midi (voir le programme sur le site internet de la mairie).

- Le nombre d'inscrits est limité, une liste d'attente existe. **Les enfants n'habitant pas sur la commune ne sont pas prioritaires.** Ils seront inscrits sur cette liste et seront appelés au minimum deux jours avant l'activité si une place se libère.
- **Une fois l'inscription faite, les désistements ne seront acceptés que sous la présentation d'un certificat médical avec crédit sur les périodes suivantes.**

ORGANISATION

Pour le lieu de rendez-vous, se référer au tableau des activités proposées et des salles respectives.

✓ V.T.T. :

Chaque enfant doit apporter son casque, ses gants, son VTT en bon état de marche, un petit sac à dos avec une chambre à air de rechange et un bidon d'eau, une tenue adaptée.



✓ Multisports :

Chaque participant doit apporter son bidon d'eau, une tenue sportive et des chaussures adaptées au sport pratiqué.



✓ Roller :

Chaque enfant doit apporter son bidon d'eau, son casque, ses protections, ses rollers en bon état de marche.



2. Dispositif « Accueil De Loisirs » : vacances scolaires et mercredis

Tous les enfants et jeunes poisiliens nés à compter de 2018 peuvent bénéficier des activités de l'accueil de loisirs municipal selon les modalités décrites dans le présent règlement.

LES MODALITES D'INSCRIPTIONS :

- **Accueil de loisirs vacances :**

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet et le séjour payé.

Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants de 3 à 10 ans sont inscrits à la journée. Les jeunes de 11 à 13 ans et les 14 ans et + peuvent s'inscrire à la demi-journée ou la journée.

En cas de séjour non payé à l'inscription, votre enfant ne sera pas accepté.

- **Accueil de loisirs Mercredi :**

L'inscription sera définitive lorsque le dossier sera complet.

Les enfants poisiliens sont prioritaires. Les enfants sont inscrits de manière régulière ou occasionnelle. Une facture mensuelle sera établie.

Les inscriptions la veille avant 9h sont possibles dans la limite des places disponibles.

LES ABSENCES

Pour des raisons de sécurité, toute absence doit être signalée le plus rapidement possible par téléphone au 04/50/46/19/40, 06/49/99/15/02 ou par mail : regie@poisy.fr.

Les absences temporaires pour rendez-vous médical (justificatif à fournir) seront tolérées si le programme des activités le permet.

En cas d'absence de plus de 2 jours consécutifs pour raison de santé, un crédit peut être effectué sur présentation d'un certificat médical remis sous 48 heures.

LES JOURS D'OUVERTURE :

▪ Accueil de loisirs 3 - 10 ans « Vacances » :

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps, de juillet ainsi que fin août en fonction du calendrier scolaire. L'accueil de loisirs débute dès le premier jour des vacances scolaires.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

➤ Vacances d'Automne du lundi 25 octobre au vendredi 5 Novembre 2021 :
Inscription à **partir de 13h30** le lundi 20 septembre et le 4 octobre pour les extérieurs.

➤ Vacances d'Hiver du lundi 14 février au vendredi 25 février 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 10 janvier et le 24 janvier pour les extérieurs.

➤ Vacances de Printemps du 18 au 29 avril 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 7 mars et le 21 mars pour les extérieurs.

➤ Vacances d'été du 06 au 29 juillet et les 29, 30 et 31 août 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 30 mai et le 13 juin pour les extérieurs.

▪ Accueil de loisirs 11-13 ans et 14 et + « Vacances » :

L'accueil de loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver, de printemps et de juillet sauf le mois d'août et les vacances de Noël.

Jours d'ouverture : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

➤ Vacances d'Automne du lundi 25 octobre au vendredi 5 Novembre 2021 :
Inscription à **partir de 13h30** le lundi 27 septembre.

➤ Vacances d'Hiver du lundi 14 février au vendredi 25 février 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 17 janvier.

➤ Vacances de Printemps du 18 au 29 avril 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 14 mars.

➤ Vacances d'Eté du 06 au 29 juillet 2022 :
Inscription à **partir de 13h30** le 07 juin.

- Accueil de loisirs 3-10 ans « Mercredi » :

LES LIEUX D'ACTIVITES / D'ACCUEIL :

Les enfants et les jeunes sont accueillis à l'école du Chef-Lieu, 86 route d'Annecy à Poisy. Selon le programme établi, les enfants peuvent être transportés sur d'autres lieux d'activités.

LES HORAIRES D'ACCUEIL

- Accueil de loisirs « Mercredi » :

Deux formules sont proposées :

- Les enfants sont accueillis à la demi-journée (**le matin uniquement**) de 8h à 12h30 avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 11h30 et 12h30
- La journée complète de 8h à 18h avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ échelonné entre 17h et 18h.
- L'accueil de loisirs fonctionne tous les mercredis de l'année scolaire 2021-2022.

- Accueil de loisirs « Vacances » :

Les enfants de 3 à 10 ans sont accueillis de 8h à 18h, avec un accueil échelonné entre 8h et 9h et un départ entre 17h et 18h.

Les jeunes de 11 à 13 ans et les 14 ans et + seront accueillis en fonction des activités proposées.

LA RESTAURATION (Sauf accueil à la demi-journée)

La restauration est prévue au restaurant scolaire de l'école du Chef-Lieu. La livraison des repas et des goûters est faite en liaison froide.

Les jeunes 11-13 ans et 14 ans et + apportent leurs repas froids pendant les vacances pour un accueil à la journée.

PRISE DE MEDICAMENTS

Les problèmes de santé de l'enfant doivent être signalés dès l'inscription à l'accueil de loisirs par le biais de la fiche unique d'inscription.

En cas d'affections aiguës et brèves, la prise de médicaments doit se faire de préférence en dehors du temps d'accueil de loisirs. En cas d'impossibilité due aux prescriptions, **l'administration de médicaments ne pourra se faire qu'avec l'accord écrit des parents et la photocopie de l'ordonnance.**

REGLES DE VIE ET HYGIENE

Des règles de vie en collectivité sont nécessaires au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs municipal.

En cas de manquement à une des règles, les parents seront immédiatement informés et une solution sera proposée quant à l'inscription future de l'enfant.

Une attention particulière vous est demandée quant à **la lutte contre les poux**. La suppression de ce parasite ne se fera qu'au prix de mesures d'hygiène très strictes au sein de chaque famille. Ainsi, un enfant peut être refusé à l'ALSH s'il a des poux.

Afin de respecter la législation luttant contre l'obésité, toute nourriture et boisson sont interdites (les repas et les goûters sont fournis et équilibrés afin de répondre aux besoins de chacun).

En cas d'interruption du séjour (renvoi pour mauvaise conduite de l'enfant ou annulation pour convenances personnelles) la totalité du séjour reste acquise à la Mairie.

PEDAGOGIE

Un projet pédagogique est élaboré chaque année par le Directeur et son équipe et sera disponible sur le site de la mairie de Poisy « www.pois.fr ».

Les tarifs



Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du Conseil Municipal de Poisy.
Le règlement s'effectue sur le kiosque famille :

Dispositif « Découverte sports » :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum
- Par carte bancaire au service régie.

Dispositif « Accueil de loisirs Mercredi » :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.

Dispositif « Accueil de loisirs vacances scolaires » :

- Par prélèvement automatique,
- Par télépaiement via le Kiosque Famille,
- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public,
- En espèces à titre exceptionnel dans la limite de 300€ maximum,
- C.E.S.U.
- Par carte bancaire au service régie.
- Bons CAF (Uniquement journée avec repas)
- Chèques Vacances.

LES TARIFS 2021/2022 DES DISPOSITIFS COMMUNAUX : DECOUVERTE SPORTS, ACCUEIL DE LOISIRS

DECOUVERTE SPORTS : 10 séances (de 6 à 10 ans).

TARIFS	Pass'sports	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	12,94 € / Activité	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	18.80 € / Activité	801€ < Q.F. < = 960€
TARIF N°3	26.46 € / Activité	961€ < Q.F.<= 1200€
TARIF N°4	33.14 € / Activité	1201€ <Q.F.<= 1442€
TARIF N°5	39.36 € / Activité	Q.F. > 1443€
TARIF « Hors commune de Poisy »	43.90 € / Activité	

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES JOURNEE

11 à 13 ans et 14 ans et plus

Forfait journée (sans repas)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.27 €	Q.F. < = 800€
TARIF N° 2	19.87 €	801€ < Q.F. < = 960€
TARIF N°3	20.98 €	961€ < Q.F.<= 1200€
TARIF N°4	22.07 €	1201€ <Q.F.<= 1442€
TARIF N°5	25.40 €	Q.F. > 1443€
TARIF « Hors commune de Poisy »	27.60 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16 €	

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES

DEMI-JOURNEE (MATIN, APRES-MIDI, SOIREE) :

Forfait demi-journée sans repas (11 à 13 ans et 14 ans et plus)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	8.88 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	10.56 €	801€ < Q.F. < = 960€
TARIF N°3	11.32 €	961€ < Q.F.<= 1200€
TARIF N°4	12.09 €	1201€ <Q.F.<= 1442€
TARIF N°5	14.23 €	Q.F. > 1443€
TARIF « Hors commune de Poisy »	15.76 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16 €	

ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES + MERCREDI JOURNEE

Forfait journée (avec repas + goûter + activités) de 3 à 10 ans.

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	17.27 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	19.87 €	801€ < Q.F. < = 960€
TARIF N°3	20.98 €	961€ < Q.F. <= 1200€
TARIF N°4	22.07 €	1201€ <Q.F. <= 1442€
TARIF N°5	25.40 €	Q.F. > 1443€
TARIF « Hors commune de Poisy »	27.60 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16 €	

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI DEMI-JOURNEE, MATIN:

Forfait matin sans repas (3 à 10 ans)

TARIFS	Accueil de loisirs	Tranches du Q.F.
TARIF N°1	6.04 €	Q.F. < = 800€
TARIF N°2	7.18 €	801€ < Q.F. < = 960€
TARIF N°3	7.70 €	961€ < Q.F. <= 1200€
TARIF N°4	8.22 €	1201€ <Q.F. <= 1442€
TARIF N°5	9.68 €	Q.F. > 1443€
TARIF « Hors commune de Poisy »	10.72 €	
DEPASSEMENT D'HORAIRE	16 €	

ACCUEIL DE LOISIRS MERCREDI + ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES (3-10 ans) EN CAS DE PANDEMIE - REPAS FOURNI PAR LA FAMILLE -		
TARIFS	JOURNEE	½ JOURNEE
TARIF 1	14.21 €	6.04 €
TARIF 2	16,81€	7.18 €
TARIF 3	17.92 €	7.70 €
TARIF 4	19.01 €	8.22 €
TARIF 5	22.34 €	9.68 €
TARIF « hors commune de Poisy »	24.54 €	10.72 €

Une aide financière du Centre Communal d'Action Sociale sera attribuée aux Q.F. 1,2 et 3, pour l'accueil de loisirs uniquement. La CAF verse une subvention dite « prestation de service » dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les informations pratiques

• Responsabilités et assurance :

La Commune de Poisy souscrit pour ses agents une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices causés à un tiers. Une garantie individuelle accident est fortement recommandée.

• Santé et Sécurité :

Durant les activités extrascolaires, en cas d'évènement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, l'agent responsable contactera le SAMU qui mobilisera les secours nécessaires. La famille sera immédiatement prévenue. En cas d'accident bénin, la famille sera également prévenue.

Toute personne venant chercher un enfant doit être mentionnée sur la fiche d'inscription. Cette personne devra pouvoir attester de son identité.

• Objets personnels :

Les détériorations, accidents, pertes ou vols des objets personnels, ne sont en aucun cas sous la responsabilité de la Mairie et n'engagent que la responsabilité de leur propriétaire.

Informatique et liberté

Le personnel municipal, dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les données extrascolaires.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant aux services administratifs de la Mairie.

Communication

Pour tout renseignement complémentaire sur le fonctionnement des différents dispositifs :

- Tel : 04.50.08.08.20 et/ou 04.50.08.08.23 et/ou 06.49.99.15.02.
- Mail : animation2@poisy.fr et jeunesse@poisy.fr.
-

Le présent règlement est à disposition des familles en mairie, sur le kiosque famille ainsi que sur le site internet de la mairie : www.poisy.fr